



Bureau des Affaires Territoriales

Douai, le 12 août 2015

Réunion de la CSS Société EPC France – FLINES-lez-RACHES

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : Le 30 juin 2015

Participants:

Collège Administration

Monsieur DAMIENS, Secrétaire Général de la sous-préfecture de Douai
Madame NADOLNY - Adjointe au chef du bureau des affaires territoriales et environnement - sous-préfecture de Douai
Madame CHEVALIER – Inspecteur ICPE DREAL

Collège Exploitant

Monsieur ALESSANDRONI – Responsable EPC
Monsieur MESSINA - Chef de dépôt EPC
Monsieur BIZART – Direction QHSE EPC

Collège représentant des salariés

M. JANSSEN - EPC

Représentants des collectivités

Madame MORTELETTE - Maire d'Anhiers
Monsieur COPIN - Adjoint au Maire de Flines-lez-Râches

Personnes qualifiées

M. DAUBIOUL - SDIS 59
Madame DUFLOS - S3PI

I. Présentation de l'établissement d'EPC France de Flines-lez-Râches

Monsieur BIZART rappelle qu'EPC France est un producteur français majeur d'explosifs civils. Il est le principal distributeur en Europe et en Afrique sur le marché des mines, des carrières, des travaux publics et du sismique. Le Groupe œuvre dans le domaine des explosifs et de l'énergie maîtrisée depuis plus de 120 ans.

Monsieur MESSINA explique que le dépôt de Flines-lez-Râches regroupe trois cellules de stockage de 17 tonnes et une cellule de détonateurs.

Monsieur BIZART précise que l'entrée sur le site est sécurisée. La simple activité de stockage dormant d'explosifs et de produits d'amorçage ne provoque ni rejets d'eau industrielle, ni déchets industriels, ni rejets dans l'air. En outre, le trafic routier reste limité.

Monsieur DAMIENS s'enquiert du nombre de salariés sur le site.

Monsieur MESSINA répond que les effectifs sont constitués de six chauffeurs et d'un chef de dépôt.

Monsieur DAMIENS évoque la problématique liée à la surveillance et à la sécurité du site.

Monsieur BIZART indique qu'un système de vidéosurveillance est relié à la société Securitas. La société met cependant l'accent sur la nécessité de ne pas divulguer les informations relatives aux plans liés à la télésurveillance afin de garantir la sécurité du site.

Monsieur DAMIENS demande si des fiches de *process* en cas d'incident ont été établies avec le SDIS et les forces de l'ordre.

Monsieur BIZART explique qu'à la suite des derniers événements, les consignes de sécurité ont été renvoyées à tous les dépôts et à tous les services intéressés (police, SDIS, préfecture).

II. Bilan du Système de Gestion de la Sécurité 2014

Monsieur BIZART précise que les actions de formation réalisées en 2014 sont :

- les formations réglementaires (ADR Transport explosif, CPT, FIMO, FICOS, CACES, et Citerne) ;
- les formations internes et les formations des entreprises extérieures ;
- les formations continues en Réunion Mensuelle Qualité Sécurité et actions de sensibilisation ;
- l'organisation de deux pauses sécurité Transport.

Concernant les audits et inspections, ont eu lieu :

- une visite de l'animatrice sécurité ;
- une inspection de la DREAL ;
- une inspection de la CARSAT ;
- un audit interne.

Les vérifications réglementaires annuelles ont été effectuées : contrôle des extincteurs, contrôle ADR de tous les camions, contrôle des installations de surveillance, exercice POI et suivi des EIPS. Les contrôles réglementaires obligatoires sur l'électricité, l'installation foudre et la conformité

sûreté de tous les équipements ont également été menés. Les itinéraires ont été transmis à la préfecture et à la police. Enfin, une brochure des risques industriels majeurs à destination de la population a été créée en collaboration avec le S3PI en 2013.

L'arrêté préfectoral du 25 juin 2009 impose chaque année un déstockage des cellules à 8 tonnes les deux premiers week-ends de juillet. Par ailleurs, la directive européenne sur le marquage des produits explosifs est mise en place.

Aucun accident ou situation d'urgence n'a été enregistré. L'objectif de triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OSHAS 18001 a été atteint en 2014.

III. Questions et échanges

Monsieur DAMIENS s'enquiert des conclusions de l'audit interne.

Monsieur MESSINA indique que les conclusions faisaient état d'un site correctement tenu.

Madame CHEVALIER souhaite avoir des précisions sur le REX relatif au contrôle de la gendarmerie sur les extincteurs et sur les arrivages.

Monsieur MESSINA explique qu'un contrôle routier a révélé qu'un camion avait été oublié lors de la vérification de l'ensemble des extincteurs.

Madame CHEVALIER demande à quoi correspond le REX sur l'accrochage de toiture signalé.

Monsieur MESSINA indique qu'un véhicule a touché la toiture en se stationnant à quai, en raison d'un mauvais guidage du convoyeur.

Monsieur DAUBIOUL annonce qu'à la suite de la refonte du PPI d'EPC, un exercice a été organisé le 16 avril 2015. Le véhicule de commandement a été installé dans la cour de la base arrière, ce qui a facilité les échanges et le contact. L'exercice s'est parfaitement déroulé.

Monsieur DAMIENS fait part de la volonté du Sous-Préfet de communiquer sur les risques industriels au travers de *flyers*.

Madame DUFLOS précise qu'il est prévu de s'inspirer de la plaquette diffusée en 2014 et d'en simplifier la communication. Le S3PI propose de financer l'impression des *flyers*. La société EPC étant d'accord sur le principe, la distribution est programmée pour début 2016.

Le Sous-Préfet



Jacques DESTOUCHES